

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° 1775

présenté par  
M. Dupont-Aignan et Mme Besse

-----

**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«  
courants)*(En milliards d'euros)*

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024- 2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	48,24	52,54	56,84	59,84	62,84	65,84	68,94	415,08
Variation	+4,3	+4,3	+4,3	+3,0	+3,0	+3,0	+3,1	

»

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Une nouvelle fois la loi de programmation militaire reporte l'effort le plus conséquent après la fin de mandature. Aussi, je propose de remonter les crédits de paiements de la mission défense, sur les années 2024 à 2027, afin de prendre en compte notamment les effets de l'inflation qui minorent sensiblement l'effet d'affichage annoncé.

L'INSEE a estimé que le produit intérieur brut (PIB) de la France s'élève à 2 643 milliards d'euros

pour l'année 2022. En se basant sur cette donnée, et tout en gardant à l'esprit que ce PIB est voué à augmenter, et donc à diminuer le pourcentage annoncé, le budget présenté au sein de cet amendement permettrait un investissement à hauteur de 2,4% du PIB dans notre défense, à horizon 2030, en considérant une croissance de 1% du PIB français chaque année.

Cet amendement de repli est en cohérence avec les précédents proposés visant à l'acquisition de deux porte-avions de nouvelle génération, de trente frégates de premier rang, et d'un investissement global conséquent dans le secteur de la défense.

Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions, tel est l'objectif du présent amendement.